

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2024**

Le PV du Conseil Municipal du mercredi 24 juillet 2024 a été validé.

. exonération taxe foncière en faveur des hôtels, chambres d'hôtes, meublés

Le Conseil, à la majorité, valide l'exonération.

. exonération taxe foncière des bâtir ayant bénéficiés d'une aide de l'ANAH

Le Conseil, à la majorité, ne valide pas l'exonération.

. projet fresque école

Le Conseil valide le devis de la société Unickstreet pour réaliser une fresque sous le préau de l'école, pour un montant de 2 352 €uros, et autorise M. le Maire à faire une demande de subvention au Département de la Loire.

. un vidéo projecteur est commandé pour l'école.

. rapport assainissement : le Rapport Prix Qualité et Services 2023 est validé par le conseil municipal.

. transfert de la compétence assainissement des communes à un Etablissement Public de Coopération Intercommunal : trois choix sont proposés : transfert à la CCPU, à la Bombarde, ou à la Roannaise de l'eau.

Le Conseil donne, à l'unanimité, un avis favorable pour le transfert des compétences au Syndicat des Eaux de la Bombarde.

. boulangerie : la municipalité va acheter le bâtiment de M. Paire pour un montant de 310 000 € Des travaux de mise aux normes du fournil sont à prévoir.

. pharmacie : M. le Maire a reçu Mme Siettel, elle est partante pour tenter l'expérience. Elle demande aux différentes collectivités une aide financière ou autre. La Commune pourrait prendre en charge le loyer du local de l'ancien pharmacien.

. lotissement : l'arrêté de permis d'aménager vient d'être accordé

. projet mairie : une pré-étude de sols sera réalisée par la société sarl Colomb étude béton armé de Balbigny.

L'architecte prépare le dossier de consultation des entreprises.

. cérémonie du 11 novembre : la commémoration annuelle, organisée par la Municipalité conjointement avec la FNACA de Crémeaux, aura lieu le dimanche 17 novembre.

. dépôts de déchets sauvages : les Points d'Apport Volontaires font assez fréquemment l'objet de dépôts sauvages. M. le Maire informe qu'un arrêté municipal va être pris afin d'interdire les dépôts sauvages de déchets.

. élagage : à plusieurs endroits sur la commune, des arbres de riverains gênent la circulation (notamment branches qui dépassent sur la voie publique et obligent les camions à se déporter, ce qui est dangereux). Des courriers rappelant la législation en vigueur seront adressés aux personnes concernées.

. l'Association des Bibliothèques du Pays d'Urfé organise salle Grosbost le vendredi 27 septembre à 18 H 30 une réunion de présentation de leur activité à laquelle les élus sont conviés.

- . Foire du 19 octobre : le Conseil prépare l'organisation de la foire. Le P'TIT Crémo demande la mise à disposition de la salle Grosbost étant donné qu'elle assure l'animation avec le groupe Lou Esclops. Le Conseil, à la majorité, valide la mise à disposition.
- . le conseil valide un devis pour faire venir un groupe de danse country (démonstrations et initiations)
- . fête des lumières le dimanche 8 décembre : un devis de la société Digital et Evènementiel est validé pour un montant de 1500 euro TTC.